RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Département de la Moselle



Marly, le 17 juin 2015

N/Réf: 11/3249/15 DK/IE ADMINISTRATION GENERALE Affaire suivie par M. Dominique KUHN Commission particulière du débat public A31bis 9ter rue Pasteur 57000 METZ

OBJET: Avis de la commune de MARLY

A l'attention de Mme Camille GAGNEUX Secrétaire Générale

Madame la Secrétaire Générale

Dans le cadre de la procédure de consultation sur le projet autoroutier de l'A31bis, j'ai l'honneur de vous faire part de la position de la ville de MARLY.

Notre commune est contre le projet de l'A31bis, sauf si les réserves ci-après sont prises en compte dans sa mise en œuvre ; à savoir :

- Pas de contribution financière supplémentaire pour les Lorrains.
- Recours à une éco-redevance avec un réemploi des portiques mis en place dans le projet ECOMOUV.
- Mise en place d'aménagements de contrôles de vitesse sur la RN 431.
- Réalisation d'un mur antibruit sur la RN 431 le long des limites communales de MARLY.
- Procéder aux aménagements nécessaires pour calibrer la RN 431 au développement du trafic des poids lourds y compris pour les aires de stationnement.
- Détourner la circulation des poids lourds des centres ville vers les sorties périphériques.

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Je vous prie d'agréer, Madame la Secrétaire Générale, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire

Thierry HQR